

Avantages en nature, les impôts s'en souviennent

Protégé, avantage, et cochon payeur...

« LE BARÈME DE CALCUL A LITTÉRALEMENT EXPLOSÉ : PLUS DE 300 % EN L'ESPACE DE DEUX ANS POUR L'AVANTAGE EN NATURE! »

Les avantages en nature énergie, partie intégrante du contrat de travail des salariés du secteur, sont un marqueur auquel ceux-ci sont particulièrement attachés.

Ténors d'un service public de qualité reconnu, les agents des IEG subissent pourtant la hargne de certains. À chaque effet d'annonce politique, à chaque attaque en règle saisonnière, notre tarif agent est largement pointé du doigt. Ces mesquineries permettent de masquer les réalités et de détourner l'atten-

tion des citoyens, voire de les diviser. Peu le savent, nous devons en contrepartie nous acquitter de l'impôt sur les avantages en nature. Et ce, a contrario de certains de nos plus grands détracteurs...

Nous ne comprenons d'ailleurs pas leur fixation sur les IEG ? Pourquoi à travers l'incroyable statut que nous avons à leurs yeux, ces derniers ne mettent-ils pas leur talent au profit de notre service public de l'énergie ?

C'est en ce moment le fait d'actualité, car nous recevons tous notre déclaration de revenus. Et le nouveau barème de calcul des avantages en nature a littéralement explosé. Pour preuve, les tableaux ci-joints témoignent d'une augmentation de plus de 300 % en l'espace de seulement 2 ans !

Si seulement les pensions et le Salaire National de Base augmentaient dans les mêmes proportions...

Taux d'augmentation du barème fiscale sur les avantages en nature entre 2012 et 2014 :

Composition du foyer	% d'augmentation Avantage en nature sans chauffage	% d'augmentation Avantage en nature avec chauffage
1 personne	332,59 %	331,71 %
2 personnes	330,63 %	331,76 %
3 personnes	329,70 %	331,58 %
4 personnes	331,12 %	331,48 %
5 personnes	331,09 %	331,43 %
6 personnes et plus	331,07 %	331,97 %